



Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 15  
Suffrages exprimés : 23

République Française

Délibération N° 2023-47  
Conseil Municipal du 19 avril 2023

DATE DE CONVOCATION : 13 Avril 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – J.P. DESLIAS – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – F. GUIRAO – H. ROSARIO – S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : T. DEGRANDE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – G. MICHELY donne pouvoir à M.H. AUBINEAU – J.F. CESSAC donne pouvoir à K. PERROIS – P. ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEAU – A. DUBRUN donne pouvoir à K. GAI – E. CLEMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD – C. RAFIN donne pouvoir à G. MIGNON – P. MAURY donne pouvoir à Bernard LAFAYE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : T. DEGRANDE – G. MICHELY – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – A. DUBRUN – E. CLEMENTEL – S. DELIMOGE – P. BERTON – C. RAFIN – S. BUTET – J. MARTINEAU – P. MAURY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : G. MIGNON

OBJET : TARIFICATION DES SALLES COMMUNALES – COMPLÉMENT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2021-133 DU 15 DÉCEMBRE 2021 RELATIVE À LA TARIFICATION DE LA SALLE VIDÉO OU DES HALLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021-133 du 15 décembre 2021 relative à la tarification des salles communales,

Considérant l'utilisation régulière de la salle vidéo pour des activités à but lucratif sur des séances de deux heures,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré **PAR 23 VOIX POUR** décide :

- De compléter la tarification existante (pour rappel : 15 € la demi-journée et 20 € la demi-journée + la soirée) par 5 € la séance de deux heures.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE